

CMST 2018, 35^e congrès de Médecine et Santé au Travail
**L'Assurance Maladie invite les professionnels de santé au travail
à s'informer sur son nouveau programme de sensibilisation
sur la lombalgie commune**

A l'occasion du 35^e congrès du CMST 2018 qui se déroule du 5 au 8 juin au Palais des Congrès Chanot de Marseille, l'Assurance Maladie s'inscrit dans la thématique « Promotion de la santé : application en santé au travail » et propose une session le jeudi 6 juin dédiée à la prise en charge de la lombalgie dite « commune » en entreprise. Tous les professionnels de santé au travail pourront ainsi s'informer et échanger sur ce nouveau programme qui vise à améliorer le parcours de soins de la personne souffrant de mal de dos et à prévenir la chronicisation et la désinsertion professionnelle.

Professionnels de santé au travail : un rôle clef dans la prise en charge de la lombalgie commune en entreprise

Communément appelée « mal de dos » ou « lumbago », la lombalgie est un mal répandu : 93 % des personnes interrogées déclarent avoir déjà eu des problèmes de dos¹. Cette douleur, située au niveau des vertèbres lombaires, en bas du dos, touche aussi bien les hommes que les femmes, et peut survenir à tout âge. On parle de lombalgie « commune » lorsqu'elle est liée à une cause mécanique, c'est-à-dire à un problème musculaire ou ligamentaire bénin. Pour accompagner ces personnes qui souffrent, les médecins généralistes sont en première ligne : **la lombalgie constitue de fait la deuxième cause de consultation en médecine générale**². Bien qu'elle évolue favorablement dans 90 % des cas, elle représente 30 % des arrêts de travail de plus de 6 mois (en forte augmentation ces dernières années) et constitue la 3^{ème} cause d'admission en invalidité pour le régime général. **Par ailleurs, 20% des accidents du travail sont liés à la lombalgie**. L'impact économique est également important puisqu'il s'élève à 661 M€ sur le risque maladie (Indemnités journalières : 353 M€) et 1 Md€ pour toute lombalgie sur le risque accidents du travail et maladie professionnelle (Indemnités journalières : 580 M€)³.

Face à l'enjeu de santé que représente la lombalgie et dans le but d'éviter le passage à la chronicité, il est donc essentiel de revenir sur les éléments clés de la prise en charge et d'échanger avec tous les acteurs de santé au travail représentés par les médecins du travail, les collaborateurs médecins, les internes, les infirmier(e)s, les assistant(e)s de Santé au Travail, les techniciens et ingénieurs Hygiène et Sécurité au

¹ Enquête BVA réalisée par Internet entre le 23 juin et le 21 juillet 2017 auprès du grand public et des médecins généralistes.

> Pour le grand public, échantillon national représentatif de 2000 Français âgés de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, CSP de l'interviewé, région et catégorie d'agglomération.

> Pour les médecins généralistes, échantillon national représentatif de 400 médecins généralistes. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas, appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, région et secteurs conventionnels.

² Cherin P. et de Jaeger C., « La lombalgie chronique : actualités, prise en charge », Chronic low back pain: News and treatment, septembre 2011.

³ Rapport Santé travail : enjeux & actions - CNAM, janvier 2017

Travail, les ergonomes, les psychologues du travail, les assistant(e)s sociaux(les)... Dr Audrey Petit du service de santé au travail et pathologie professionnelle au CHU d'Angers et Dr Philippe Petit, Médecin-conseil à la l'Assurance Maladie exposeront les grands principes de ce programme et échangeront avec la salle. Lors de cette session, seront abordés **les éléments clés de la prise en charge de la lombalgie commune**. Parmi eux, rechercher les signes d'alerte et les facteurs associés à un risque d'évolution chronique ; maintenir ou reprendre rapidement une activité physique ; ne pas recourir à l'imagerie médicale avant la 4e/6e semaine. **Les facteurs de risque d'incapacité prolongée au travail** seront également évoqués.

« Mal de dos ? Le bon traitement, c'est le mouvement » : le programme de l'Assurance Maladie sur la lombalgie

Cette session d'échanges organisée par l'Assurance Maladie au CMST s'inscrit dans le cadre du programme global de prévention de la lombalgie, lancé l'année dernière. La première phase déployée auprès des professionnels de santé et du grand public en novembre 2017 a été élaborée en partenariat avec un groupe de travail pluridisciplinaire composé de représentants de plusieurs sociétés savantes impliquées dans le parcours de soins des patients lombalgiques ⁴. Des outils pratiques ont été développés dans ce cadre :



Un livret d'information pour les professionnels de santé, qui reprend les recommandations actuelles françaises et internationales et donne à voir les éléments essentiels pour prévenir le passage à la chronicité de la lombalgie commune.

A télécharger ici :

https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/346618/document/lombalgie-professionnels-de-sante_assurance-maladie.pdf



Une brochure qui répond à toutes les questions que peuvent se poser les patients sur la lombalgie et apporte des conseils pratiques à mettre en place au quotidien.

A télécharger ici :

https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/346615/document/lombalgie-que-faire_assurance-maladie.pdf



Une application mobile gratuite Activ'Dos, pour aider les personnes à prendre soin de leur dos au quotidien.

Véritable coach à glisser dans la poche, Activ'Dos propose 3 grandes fonctionnalités et une kyrielle de contenus. On y retrouve des quiz pour mieux connaître son dos et la lombalgie ainsi qu'une soixantaine d'exercices de relaxation, d'étirements et de musculation à réaliser au travail ou à la maison, complétés par de nombreuses vidéos des bons gestes de tous les jours. Un suivi des activités et de la douleur est également proposé pour mesurer les évolutions et entretenir son dos tout au long de l'année. **Six mois après sa mise à disposition sur les stores, l'application a rencontré son public puisque plus de 195 000 personnes l'ont déjà téléchargée.**

Le programme entame cette année une nouvelle phase consacrée au monde de l'entreprise. L'objectif : **sensibiliser les employeurs sur cet enjeu de santé et les accompagner dans la mise en place de démarches de prévention primaire et de solutions permettant d'éviter la désinsertion professionnelle**. Ce nouveau volet du programme annoncé au congrès de Marseille aura également pour objet de favoriser le dialogue entre les médecins généralistes, les professionnels de la santé au travail et les médecins-

⁴ Représentants du Collège de la Médecine Générale, de la Société Française de Rhumatologie, de la Société Française de Médecine du Travail et un représentant du Collège de la Masso-Kinésithérapie.

conseils de l'Assurance Maladie, en vue d'optimiser le parcours de soins des salariés lombalgiques pour prévenir le passage à la chronicité.

Le volet Entreprises fait l'objet d'une concertation en cours entre la Direction des risques professionnels de l'Assurance Maladie et les parties prenantes concernées telles que l'INRS, l'OPPBTP, les SST et les CARSAT, une étape nécessaire à l'élaboration d'un programme de sensibilisation pertinent.

A propos de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam)

Etablissement public national à caractère administratif, sous la double tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé (chargé de la Sécurité sociale) et du ministère de l'Action et des Comptes publics, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) gère, au niveau national, les branches Maladie et Accidents du travail / Maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale.

Avec plus de 2 200 salariés, elle constitue la tête de pont opérationnelle du régime d'assurance maladie obligatoire en France.

Elle pilote, coordonne, conseille et appuie l'action des organismes locaux qui composent son réseau (CPAM, DRSM, Ugecam, Carsat, Cramif, CGSS...). Elle mène les négociations avec les professionnels de santé au sein de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam). Elle concourt ainsi, par les actions de gestion du risque ou les services en santé qu'elle met en œuvre, à l'efficacité du système de soins et au respect de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam). Elle participe également à la déclinaison des politiques publiques en matière de prévention et informe chaque année près de 60 millions d'assurés pour les aider à devenir acteurs de leur santé.

Pour retrouver la page Facebook dédiée à la lombalgie c'est ici : <https://www.facebook.com/maldedos.lebonmouvement/>

Pour suivre toutes les informations de l'Assurance Maladie, rendez-vous ici : https://twitter.com/ameli_actu

CONTACTS PRESSE :

Manon Blanchard – manon.blanchard@lauma-communication.com – 01 73 03 05 26

Emmanuelle Klein – emmanuelle.klein@lauma-communication.com – 01 73 03 05 22

Laurent Mignon – laurent.mignon@lauma-communication.com – 01 73 03 05 21